

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

SICTOM Nord Allier



www.sictomnordallier.fr

SOMMAIRE

I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL _____ p. 3

Le territoire

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES _____ p. 4 - 6

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM Nord Allier _____ p. 7 - 18

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Le bâtiment de transit

Le quai de transfert

L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

La plateforme de compostage des déchets verts (PCDV)

La recyclerie

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE _____ p. 19 - 22

Recettes & Dépenses réelles de fonctionnement

Autofinancement

Investissement

V - ÉTAT DE LA DETTE _____ p. 23 - 25

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT _____ p. 26 - 30

Résultats issus des comptes administratifs prévisionnels

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT _____ p. 31 - 41

Prévisions du budget principal

Prévisions du budget Collecte Sélective

Prévisions du budget CSDU

VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME _____ p. 42 - 43

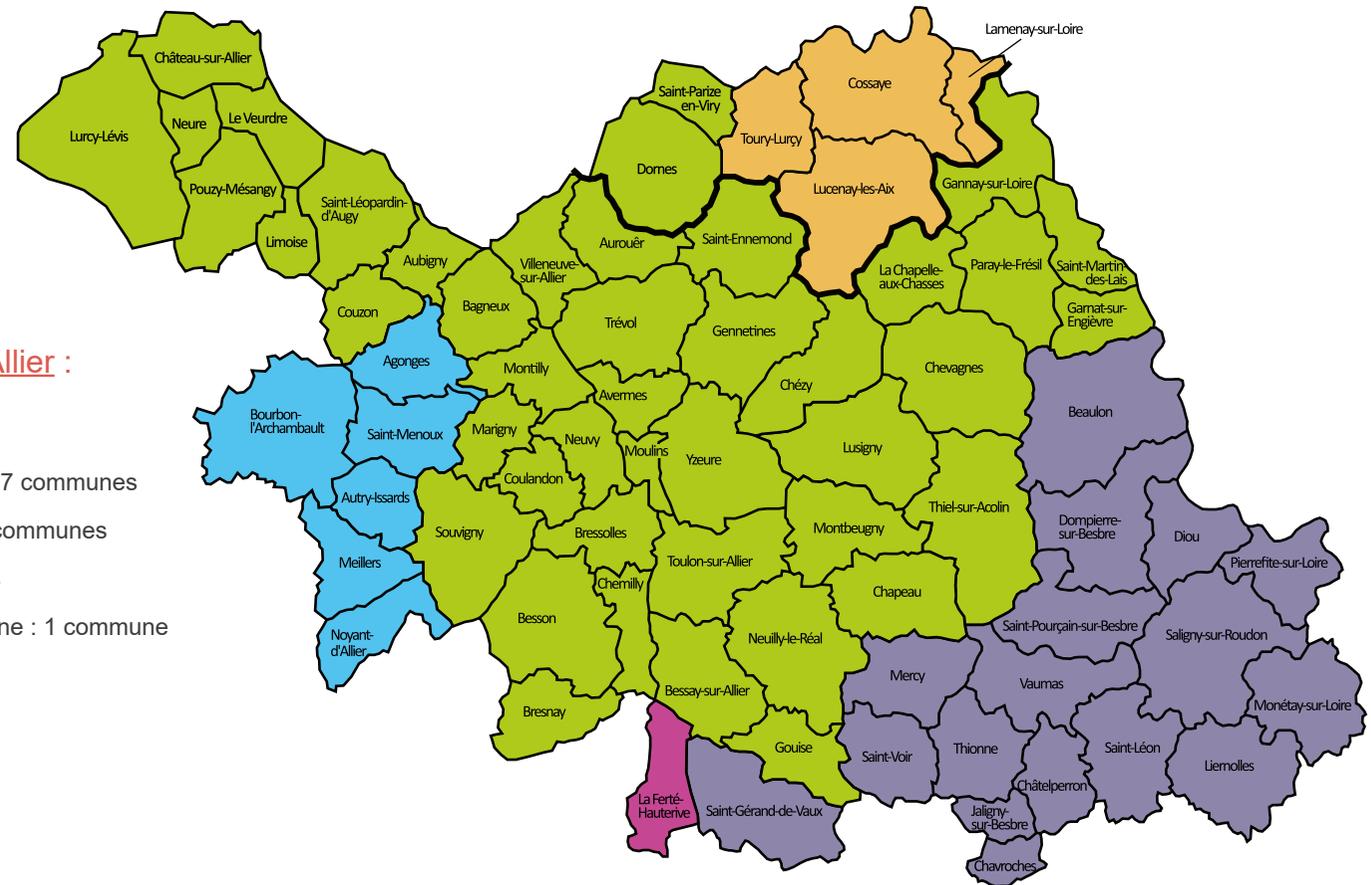
I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le territoire

Le périmètre du SICTOM Nord Allier est aujourd’hui composé de 72 communes.

Les collectivités adhérentes au SICTOM Nord Allier :

- Communauté d’Agglomération de Moulins : 44 communes
- Communauté de Communes Entr’Allier Besbre et Loire : 17 communes
- Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais : 6 communes
- Communauté de Communes Sud Nivernais : 4 communes
- Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : 1 commune



II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

La loi de finances pour 2022 (loi 2021-1900 du 30 décembre 2021) ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Elle s'établit sur la base des hypothèses suivantes :

- une croissance de + 4 % en 2022 après une reprise estimée à 6,0 % en 2021
- une inflation de + 1,5 %, alors que l'année 2021 s'est achevée par une évolution de l'ordre de 3,5 %.

■ Revalorisation des bases locatives :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté au mois de novembre précédent.

Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, la revalorisation des bases d'imposition (base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'élèvera en 2022 à +3,4% à cause de l'inflation.

■ La réforme du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) :

Cette réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 va permettre d'informatiser les procédures et ainsi de simplifier, sécuriser et harmoniser les règles de gestion du FCTVA.

Elle consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures par la mise en place d'une procédure informatisée, via une nouvelle application dédiée « Alice » (Automatisation de la liquidation des concours de l'État), permettant un calcul automatique du FCTVA à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités territoriales. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du CGCT reste à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015. Mais par exception, il est fixé à 5,6 % pour les nouvelles dépenses éligibles, réalisées à compter du 1^{er} janvier 2021, de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Cette réforme ne sera pas indolore pour les collectivités puisqu'elle a pour conséquence d'enlever des dépenses éligibles (dépenses liées aux terrains et aménagements de terrains, travaux d'investissement réalisés en régie) pour en ajouter d'autres en contrepartie (dépenses informatiques en nuage (cloud)).

■ TGAP – poursuite de la trajectoire

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été créée en 1999 sur le principe du « Pollueur-Payeur ». Elle s'applique aux déchets « ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement, soit à l'incinération.

Elle évolue chaque année au 1^{er} janvier. Elle a pour objectif de favoriser la prévention et l'action (réduction des déchets, tri à la source, recyclage) en alourdissant le coût de traitement des déchets pour les professionnels.

	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP à l'enfouissement	37	45	52	59	65
TGAP à l'incinération	8	11	12	14	15

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

■ Dépenses de personnel

Pour 2022, les priorités en matière de politique salariale seront les suivantes :

- Modification des échelles indiciaires de catégorie C et bonification d'ancienneté :

Face à la paupérisation de la catégorie C, c'est-à-dire des agents aux revenus les plus modestes, dont le niveau de rémunération est régulièrement rattrapé par les hausses du SMIC, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, a annoncé le 6 juillet dernier, des mesures applicables au 1^{er} janvier 2022 pour accélérer leur déroulement de carrière et relever leur grille indiciaire, à savoir :

- La modification du nombre d'échelons et de la durée d'ancienneté dans certains échelons des échelles de rémunération C1 et C2, ainsi que du grade d'agent de maîtrise. La grille du 1^{er} grade (C1) s'étend désormais sur 19 ans, au lieu de 25 ans, et la grille de second grade (C2) sur 20 ans, au lieu de 25,
- Un reclassement des agents relevant des échelles de rémunération C1, C2 et du grade d'agent de maîtrise,
- La revalorisation de l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3, ainsi que des cadres d'emplois des agents de maîtrise,
- L'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année à tous les agents de catégorie C.

- Indemnité inflation :

Afin de faire face à la hausse des prix du carburant et de l'énergie, le gouvernement a décidé d'octroyer à certaines personnes une prime inflation de 100 €.

Cette aide exceptionnelle et individuelle est versée à toute personne de plus de 16 ans résidant en France et ayant perçu, au titre de la période courant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021, une rémunération inférieure à 26 000 € bruts.

Si cette prime est à la charge de l'Etat, pour les salariés, son versement incombe à l'employeur, qui déduira le montant des primes versées de ses cotisations sociales. Cette aide, versée en une seule fois, ne fait l'objet d'aucun prélèvement social.

Le calendrier de versement de cette prime s'étend de décembre 2021 à février 2022 pour l'ensemble des personnes éligibles mais indique un versement aux agents publics (fonctionnaires et contractuels) en janvier 2022.

- Revalorisation du SMIC :

À partir du 1^{er} janvier 2022, le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé de 0,9% (0,99% au 1^{er} janvier 2021 puis 2,2% en octobre 2021). Le nouveau montant du SMIC brut horaire est porté à 10,57 € (contre 10,48 € depuis le 1^{er} octobre 2021). Le SMIC mensuel brut d'un agent à temps plein s'élève désormais à **1 603,12 €**.

- Augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique territoriale

Par ailleurs, afin d'éviter que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du SMIC (1 603,12 € brut), l'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé au niveau du SMIC dès le 1^{er} janvier 2022. Ainsi, à compter de cette date, le minimum de traitement dans la fonction publique territoriale est fixé à l'indice majoré 343 correspondant à l'indice brut 371, soit 1 607,31 € brut mensuel pour un temps plein.

En application de ces dispositions, et malgré les revalorisations indiciaires, percevront la même rémunération, indice brut 371/indice majoré 343 :

- Les 3 premiers échelons de la grille indiciaire C1
- Le premier échelon de la grille indiciaire C2

- Maintien du gel du point d'indice :

Le gouvernement a confirmé début décembre 2021 qu'il n'y aura pas de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique en 2022.

- Jour de carence :

La suspension du jour de carence pour les agents contaminés à la COVID 19 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

- Réforme de la protection sociale complémentaire :

Le 1^{er} janvier 2022, les premières mesures de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires entrent en vigueur.

Depuis 2007, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employeurs du secteur privé ont l'obligation de proposer une couverture complémentaire de santé collective à l'ensemble de leurs salariés, avec une obligation de financement au minimum de 50% de la cotisation. Les salariés, quant à eux, ont en principe l'obligation d'adhérer à la mutuelle collective.

Dans le but d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises privées, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 instaure la généralisation de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des fonctionnaires et l'obligation pour leurs employeurs de la cofinancer. Elle va aussi effacer progressivement une inégalité de traitement entre le secteur public et les salariés du privé.

La participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire au :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de 20% d'un montant de référence précisé par décret,
- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de 50% minimum d'un montant de référence précisé par décret.

■ Nouvelles REP (filiales à responsabilité élargie des producteurs)

La Responsabilité Élargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Au 1^{er} janvier 2022, quatre nouvelles filiales de REP entrent en vigueur :

1 - les jouets,

2 - les articles de sport et de loisir,

3 - les articles de bricolage et de jardin,

4 - les huiles minérales,

les produits et matériaux de construction : reportée au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, les nouvelles interdictions au 1^{er} janvier 2022 :

- jeter certains invendus non alimentaires : les produits d'hygiène et de puériculture, les produits d'éveil et de loisirs, les livres et fournitures scolaires, les équipements de conservation et de cuisson des aliments. Les entreprises devront soit les donner, soit les recycler.
- utiliser un emballage plastique pour les fruits et légumes frais non transformés.
- distribuer des jouets en plastique offerts dans certains menus de restaurants (on pense à certains fast-foods bien connus). Pour continuer cette pratique, ils devront utiliser d'autres matériaux, comme le bois ou le carton.
- emballer les journaux, magazines et publicités de « blisters » ou films en plastique. Ils devront être livrés sans emballage, ou emballés avec un autre matériau, comme le papier.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes	Les déchèteries	Le centre de tri	L'ISDND	Le bâtiment de transit	Le quai de transfert	L'ISDI	La PCDV	La recyclerie
----------------------	-----------------	------------------	---------	------------------------	----------------------	--------	---------	---------------

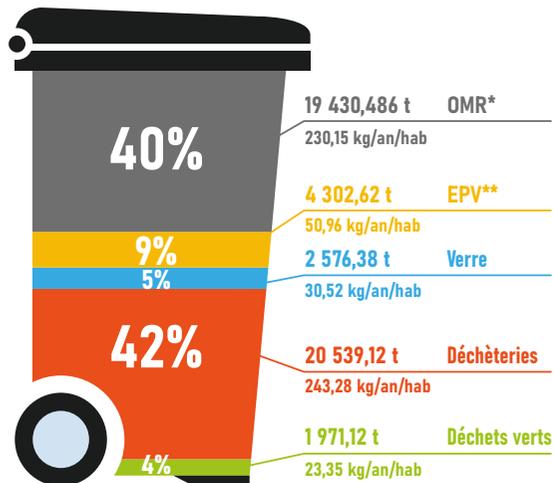
Malgré la pandémie de la COVID-19 et ses vagues successives, la continuité de l'ensemble des collectes a pu être garantie durant l'année 2021. La gestion quotidienne des équipes de collecte a été une activité complexe et chronophage. À maintes reprises, les équipes sont parties avec un nombre incomplet de ripeurs, ce qui a rendu plus difficile leur travail quotidien.

Pour rappel, en 2020, de nouveaux points TRI ont été créés et répartis sur 25 communes :

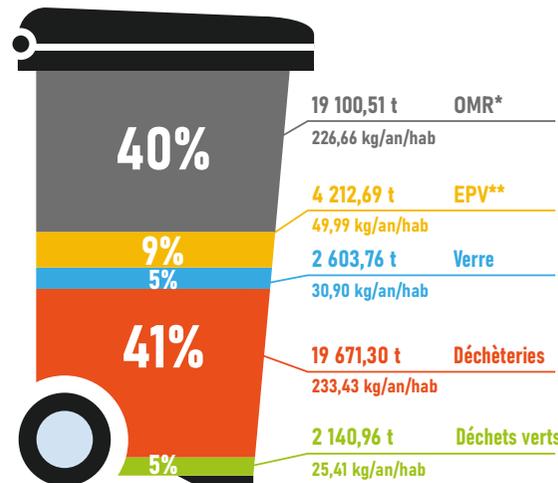
- 31 points TRI complets (colonne jaune pour les emballages ménagers + colonne pour le verre)
- 10 points TRI avec des colonnes jaunes pour les emballages ménagers
- 4 implantations pour des colonnes Verre

En 2021, la collecte des cartons des professionnels a été réorganisée. Les circuits de tournées ont été optimisés et les horaires modifiés afin de répondre aux attentes des professionnels et des agents. En 2021, on peut constater une hausse de près de 50 tonnes supplémentaires de cartons collectés.

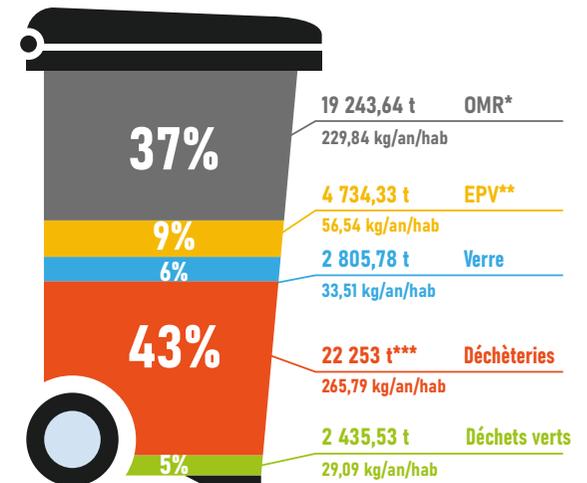
Tonnage des déchets collectés en 2019 (en tonne)
48 819,72 t (578,26 kg/an/hab)



Tonnage des déchets collectés en 2020 (en tonne)
47 792,22 t (566,38 kg/an/hab)



Tonnage des déchets collectés en 2021 (en tonne)
51 472,28 t (614,76 kg/an/hab)



* Ordures ménagères résiduelles (OMR)
** Emballages et papiers valorisables (EPV)
*** Chiffres en cours de consolidation

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

En 2022, **une étude d'optimisation des collectes** sera menée afin de réaliser un diagnostic complet sur l'existant, de déterminer les marges d'optimisation et les différents leviers permettant de maîtriser les coûts de collecte tout en conservant un service public de qualité.

Ce dossier n'a pu être mené à terme, les services du SICTOM étant toujours contraints à gérer les différents épisodes de COVID, mais également investis dans la préparation et la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie. Il sera le dossier prioritaire en 2022.

Depuis 2014, le parc de **véhicules** du SICTOM Nord Allier a fait l'objet d'un programme de renouvellement qui a ramené l'âge moyen des véhicules de collecte inférieur à 8 ans.

En 2021, ont été acquis :

- une BOM (benne à ordures ménagères) de 19 tonnes,
- un ampliroll pour collecter les ordures ménagères en PAV (point d'apport volontaire)

En 2022, il est envisagé d'acquérir :

- une BOM de 19 tonnes,
- une BOM à bras latéral,
- un ampliroll pour réaliser les rotations entre Chézy, Bayet et Cusset
- un fourgon utilitaire en remplacement d'un véhicule hors d'usage



III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'ISDND

Le bâtiment
de transit

Le quai
de transfert

L'ISDI

La PCDV

La recyclerie

Le programme de réhabilitation des 9 déchèteries du SICTOM Nord Allier a débuté en 2018.

En 2018-2019, la déchèterie de Chézy a été déplacée à l'entrée du site, et la déchèterie de Coulandon a fait l'objet de travaux de réaménagement et de modernisation.

En 2020, des travaux de mise aux normes de l'ensemble des déchèteries ont été réalisés. Les **déchèteries de Neuilly-le-Réal et de Lurcy-Lévis** ont été réhabilitées et peuvent maintenant accueillir la filière REP Eco-DDS pour les produits toxiques ainsi que la filière REP Eco-mobilier pour tous les déchets d'ameublement et équipements. Elles ont également été dotées d'un local de réemploi afin de permettre aux usagers de détourner de la poubelle des objets pouvant avoir une seconde vie. Ces nouveaux exutoires contribuent à réduire les tonnages à incinérer ou à enfouir.



Local réemploi à la déchèterie de Lurcy-Lévis

En 2021, plus de 32 tonnes d'objets ont été détournées sur les déchèteries de Chézy, Avermes, Coulandon, Neuilly-le-Réal et Lurcy-Lévis.

Fin 2021, c'est la **déchèterie d'Avermes**, qui a fait l'objet d'importants travaux de réaménagement, notamment avec la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales y compris éléments de sécurité.

En 2022, la déchèterie de **Bourbon l'Archambault** sera à son tour réhabilitée en profondeur, avec une réorganisation complète des flux.



Travaux déchèterie d'Avermes

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

En 2021, le prestataire KERLOG a été retenu pour la mise en place du **contrôle d'accès des déchèteries** ainsi que la fourniture d'un outil métier déchèteries pour faciliter la gestion du haut de quai (par les gardiens) et du bas de quai (organisation des rotations de bennes par les chauffeurs).

En 2022, le contrôle d'accès va être déployé au cours du 2^{ème} trimestre, en commençant par les déchèteries déjà réhabilitées, à savoir Chézy, Coulandon, Neuilly-le-Réal, Lurcy-Lévis et Avermes.

Il permettra de :

- Connaître la fréquentation en temps réel de chaque déchèterie
- Identifier l'origine des apports, y compris en provenance de territoires extérieurs au SICTOM Nord Allier
- Mesurer les tonnages de déchets d'activités économiques (DEA), apports de professionnels en déchèterie hors cartons et ferrailles.

La mise en place du contrôle d'accès impliquera, nécessairement, une réflexion, en amont, visant à définir une véritable politique d'accueil non seulement, des usagers extérieurs au SICTOM Nord Allier mais surtout des DEA des professionnels.

Toutefois, compte tenu du report de la REP (Produits des Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) au 1^{er} janvier 2023, le SICTOM devra se positionner sans connaître tous les paramètres imposés par le législateur (modalités de dépôt des déchets des professionnels en déchèterie, conditions financières).

Il est à noter qu'hormis la déchèterie de Chézy, aucune déchèterie n'est dimensionnée pour accueillir sans conditions les déchets des entreprises du bâtiment au risque de saturer l'équipement.



III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'ISDND

Le bâtiment
de transit

Le quai
de transfert

L'ISDI

La PCDV

La recyclerie

Le centre de tri départemental est géré par la SPL ALLIER TRI. Depuis le 1^{er} mai 2019, il reçoit et trie la collecte sélective de tout le département.

Fin 2020, la crise de la COVID, la fermeture de certains pays et l'instabilité des cours mondiaux des matières premières, avaient fragilisé la situation financière du centre de tri. En 2021, ses collectivités membres ont dû réaliser un apport financier par le biais d'une augmentation du capital social (revalorisation de la valeur de l'action de 100 € à 150 €) mais également par une augmentation de la part fixe versée trimestriellement (de 2€/habitant).

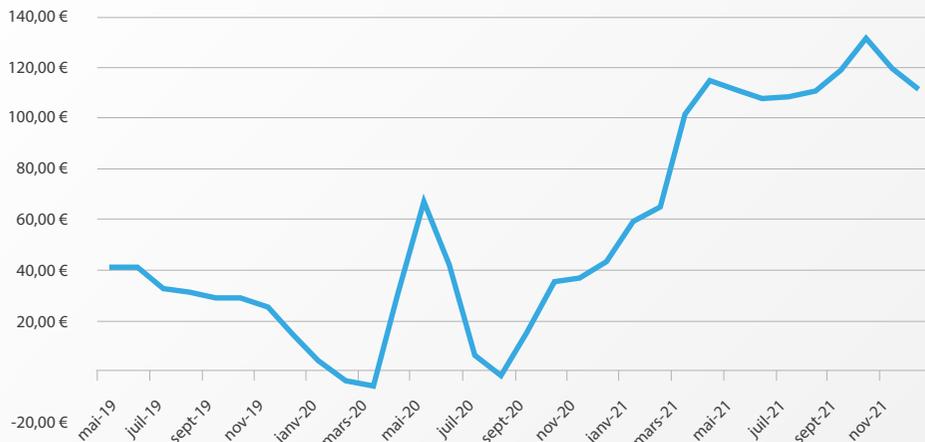
Fin 2021, la situation financière de la SPL ALLIER TRI s'est nettement améliorée du fait d'une hausse des cours de reprise de matières et également de la hausse des tonnages traités.

En effet, le tonnage projeté pour l'année 2021 est de 22 400 t, soit 1 000 t de plus qu'en 2020 alors que, dans le même temps, les refus sont en baisse d'environ 100 t.



Centre de tri départemental Allier Tri

Evolution reprise mix fibreux



Evolution reprise cartons



III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le centre d'enfouissement de Chézy est en post-exploitation depuis le 1^{er} octobre 2019, pour une durée de 30 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le personnel du SICTOM Nord Allier a repris le suivi de post exploitation en régie directe. Pour rappel, cette phase inclut la surveillance du site d'enfouissement par le biais d'analyses régulières, l'entretien du site et de sa végétation, la maintenance des bassins de rétention d'eaux pluviales et lixiviats, la surveillance des digues, la réalisation d'un relevé topographique annuel, etc.

En 2021, les travaux se sont limités aux espaces verts par l'abattage d'arbres morts et la pose de paillage aux abords du réseau de biogaz.



Paillage du réseau biogaz

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Depuis la fermeture de l'ISDND, les gravats sont utilisés en matériaux de couverture pour augmenter la couverture d'un ancien casier amiante. Cette zone de stockage pourrait être utilisée encore environ une année si la **torchère** est déplacée.

Cet équipement datant de plus de 30 ans, une réflexion est en cours pour étudier les différents scénarii possibles pour le déplacement, le remplacement et le dimensionnement de la torchère. Cette opération permettra d'optimiser l'utilisation et la réhabilitation de l'ISDND en post exploitation et de préserver le vide de fouille de la future installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

La valorisation du biogaz de l'ISDND a été confiée à la Société Gaséo Environnement, par contrat de concession de service conclu le 9 février 2012 pour une durée de 15 ans. Ce contrat a pour objet la fourniture par le SICTOM Nord Allier à GASEO de l'intégralité du biogaz généré par l'ISDND, à charge pour GASEO d'en assurer l'élimination par valorisation énergétique.

Un réseau de chaleur a été raccordé à cette installation afin de chauffer les locaux du SICTOM.

En 2020, la production de gaz a commencé à décroître, il conviendra d'entamer une réflexion sur l'énergie alternative durable et vertueuse utilisée pour chauffer les locaux du site. Le SICTOM Nord Allier a sollicité le SDE03 pour réaliser un bilan énergétique de ses bâtiments.



Panneaux photovoltaïques



Valorisation énergétique du biogaz

La pose de la dernière tranche de **panneaux photovoltaïques** sera réalisée en 2022. Au même titre que les autres tranches, le coût d'installation et d'entretien de ces panneaux a été entièrement pris en charge par la société PHOTOSOL.

Au final, seront installés :

- sur Chézy 1 : 41 550 panneaux (1200 x 600) pour une puissance totale de 5 MWc
- sur Chézy 2 : 2 826 panneaux (1718 x 1134) pour une puissance totale de 1,33 MWc

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'ISDND

Le bâtiment de transit

Le quai de transfert

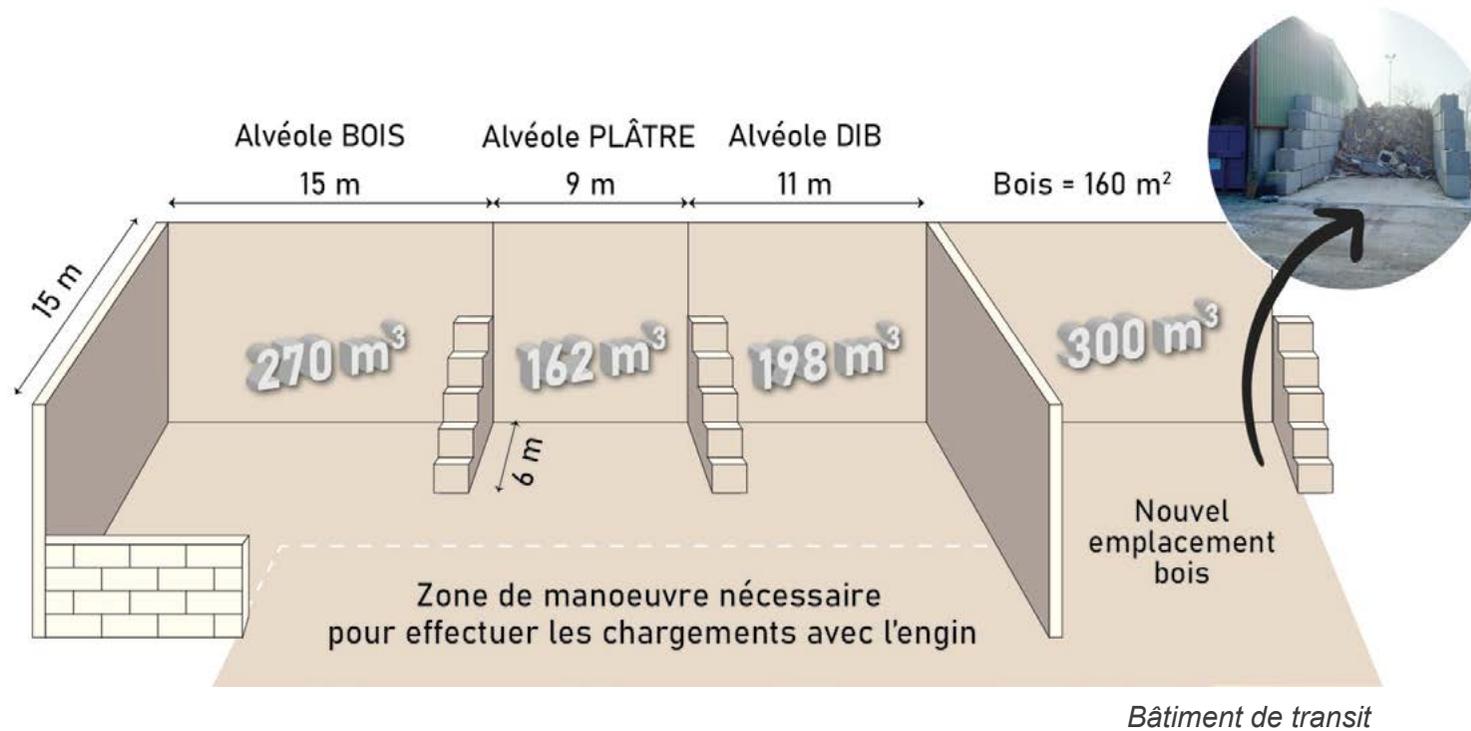
L'ISDI

La PCDV

La recyclerie

Le bâtiment de transit est constitué de 3 alvéoles et d'une plateforme extérieure qui permettent le stockage et la massification du bois et du plâtre issus des déchèteries, ainsi que des DIB (Déchets Industriels Banals) du territoire de l'Agglomération Moulinoise.

Ce bâtiment est mis à disposition de la société COVED. Un avenant de prolongation d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022, a été signé.



III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'ISDND

Le bâtiment
de transit

Le quai
de transfert

L'ISDI

La PCDV

La recyclerie

Le quai de transfert, mis en service en septembre 2019, permet de vider l'ensemble des tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire du SICTOM Nord Allier, dans des semi-remorques de type FMA (fond mouvant alternatif), afin de les acheminer sur le site de valorisation énergétique de Bayet.

En 2021, **1 033 rotations** ont été réalisées entre le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier.



Vue aérienne du quai de transfert

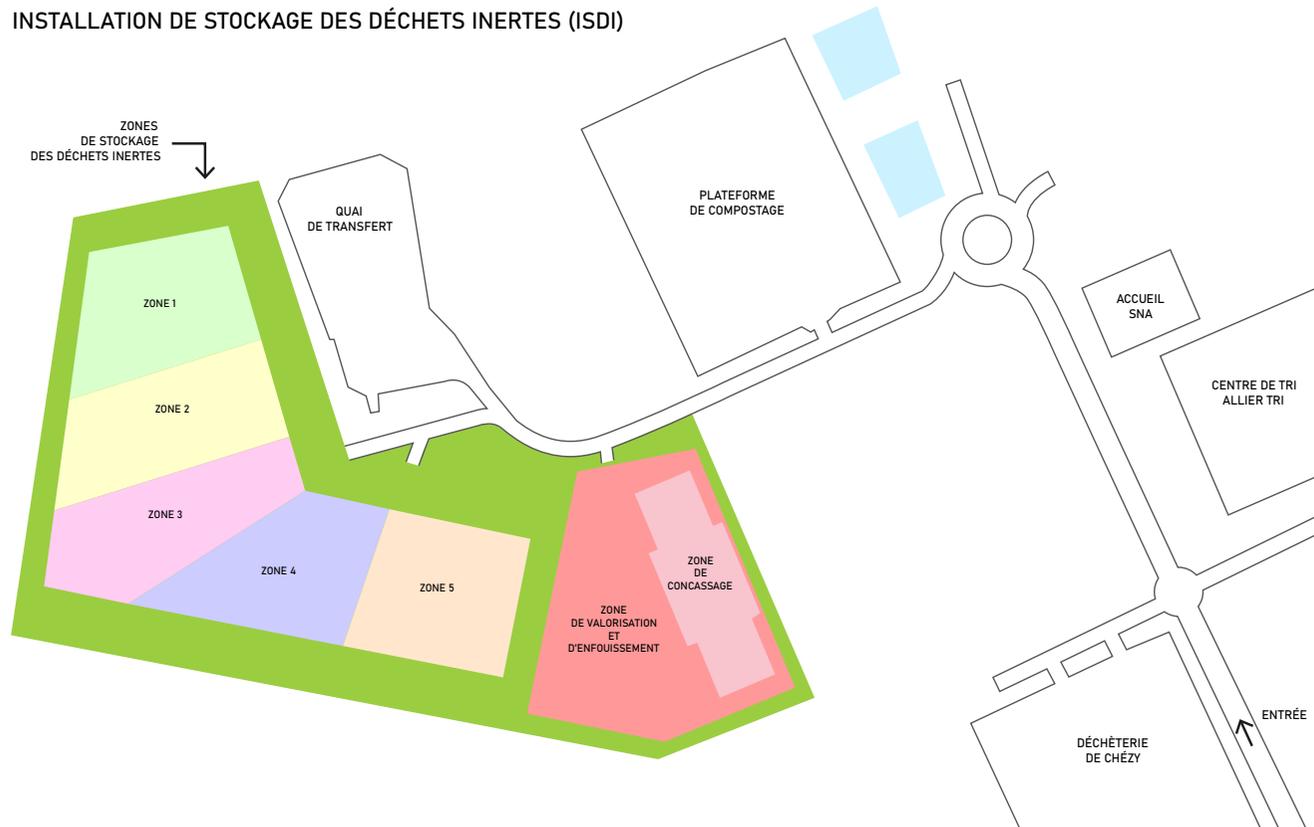


FMA qui achemine les ordures ménagères sur le site de Bayet

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)**L'ISDI**[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

SCHÉMA DE LA FUTURE INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI)



Après enquête publique, le SICTOM Nord Allier a obtenu l'autorisation d'exploiter une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sur le site de Chézy.

Actuellement, les gravats collectés en déchèterie sont utilisés comme matériaux de couverture sur l'ex-casier amiante (cf paragraphe ISDND). Cette solution temporaire est économiquement très avantageuse, puisque le coût à la tonne est de 5 € HT.

Début 2022, le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage devra être fait afin de rédiger le cahier des charges pour lancer une consultation de concession de service, pour exploiter ce nouvel outil. La valorisation requiert des compétences commerciales et un réseau de distribution qui ne relèvent pas des compétences habituelles d'une collectivité.

Les premiers travaux d'investissements liés à la construction des voies d'accès, à l'aménagement d'une zone de stockage et de concassage ainsi qu'au premier casier d'enfouissement seront budgétés en 2022, afin que le concessionnaire puisse démarrer son activité au début de l'année 2023.

Il est à noter que compte tenu du faible volume des tonnages du SICTOM Nord Allier et de la médiocre qualité du gisement collecté en déchèterie, le futur concessionnaire devra être autorisé à accepter des tonnages extérieurs afin de rentabiliser son activité.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Les collectes

Les déchèteries

Le centre de tri

L'ISDND

Le bâtiment
de transit

Le quai
de transfert

L'ISDI

La PCDV

La recyclerie

Depuis octobre 2018, la société SUEZ Organique exploite la plateforme de compostage de déchets verts de Chézy. Le compost produit est normé, il est également titulaire d'un écolabel permettant sa certification en agriculture biologique. Le produit est principalement valorisé sur les terres agricoles proches de Chézy.

Le contrat d'exploitation arrivant à échéance en octobre 2022, une nouvelle consultation sera lancée en début d'année. La problématique du traitement des biodéchets sera intégrée au cahier des charges.



Distribution de compost - Chézy

En 2021, 9 929 tonnes (2020 : 8 557 t, 2019 : 9 113 t) ont été traitées sur la plateforme.



Casier de fermentation



Distribution de compost - Dompierre-sur-Besbre

En 2021, le SICTOM Nord Allier a organisé 12 journées de distributions gratuites de compost à destination de ses usagers. Près de 1 200 personnes se sont rendues dans les déchèteries de Chézy, Dompierre-sur-Besbre et Neuilly-le-Réal.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment
de transit](#)[Le quai
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le projet de recyclerie n'a pas abouti en 2017 avec la Régie Moulins Sud. Néanmoins, il reste une solution efficace pour détourner des objets pouvant avoir une deuxième vie.

La Région Auvergne Rhône Alpes, compétente en matière de planification des déchets, a, également, pour objectif de soutenir le développement de l'activité et de l'emploi des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le déploiement de nouvelles ressourceries sur le territoire régional et, par conséquent dans le Département de l'Allier, devient donc une priorité régionale.

Le SICTOM Nord Allier reste, donc, disposé à soutenir tout type de projet porté par une structure de l'ESS.

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

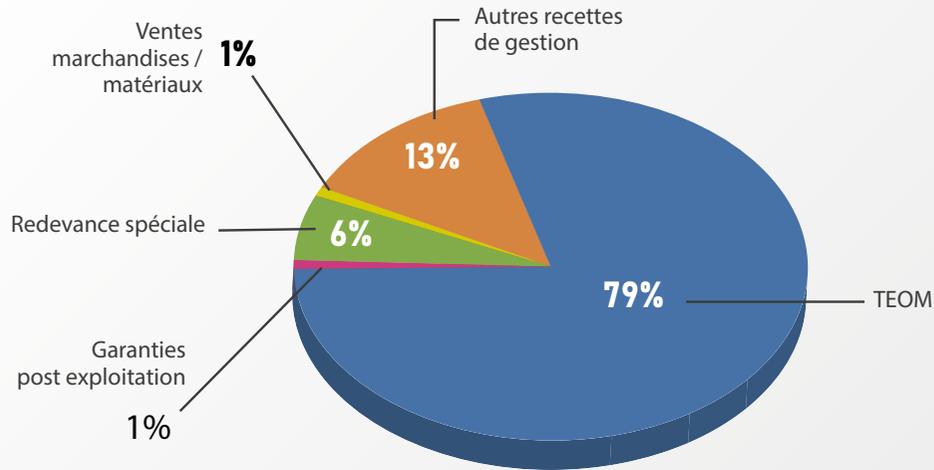
Recettes et Dépenses

Autofinancement

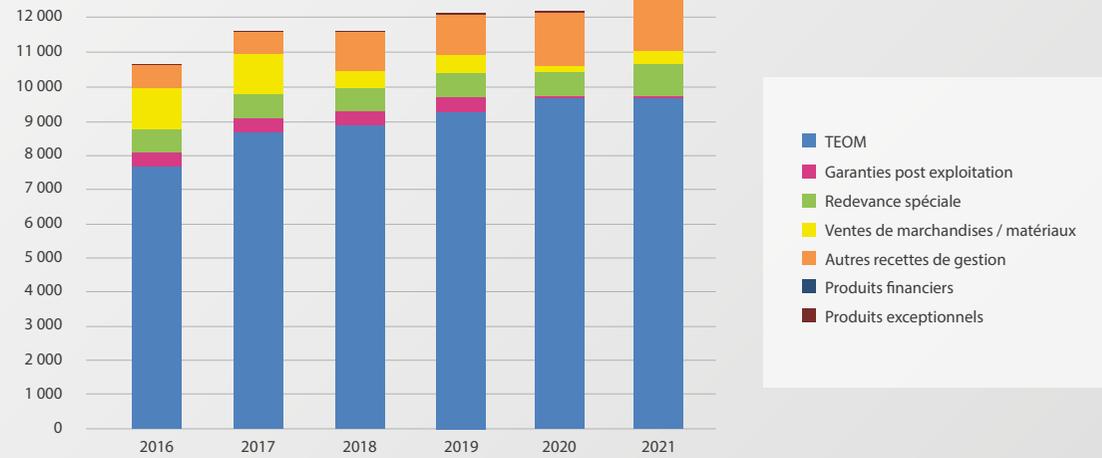
Investissement

■ **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 13,25 M€ en 2021, dont 9,75 M€ de TEOM (hors garanties post exploitation). Elles ont progressé de 4,21 % en moyenne depuis 2016.

Recettes réelles de fonctionnement - 2021



Évolution des recettes réelles de fonctionnement - en k€



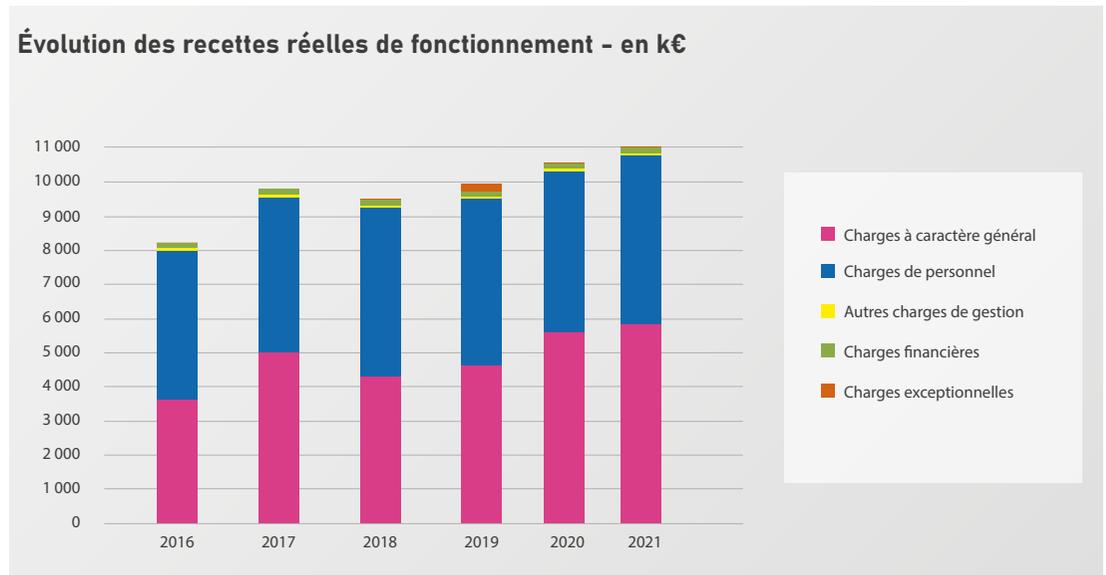
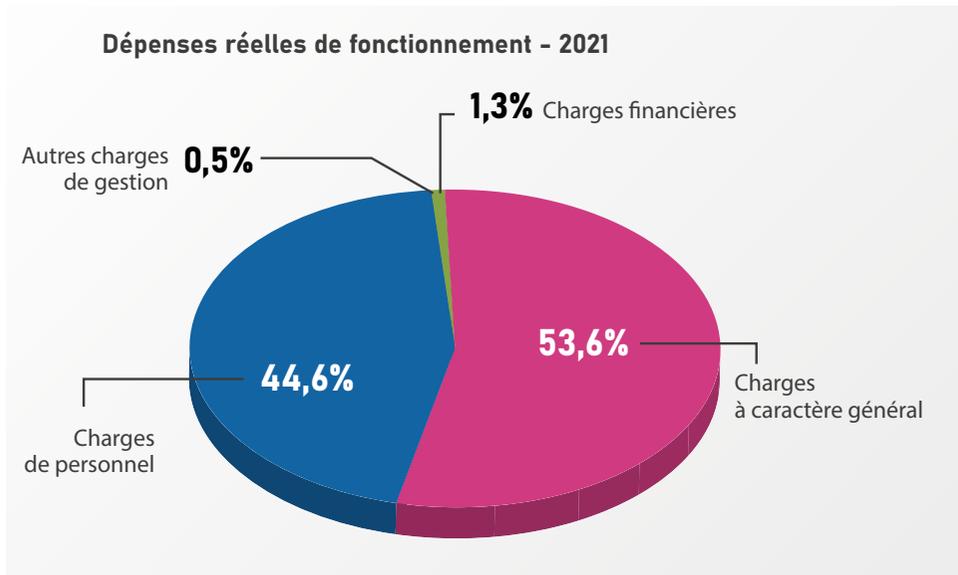
IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

Recettes et Dépenses

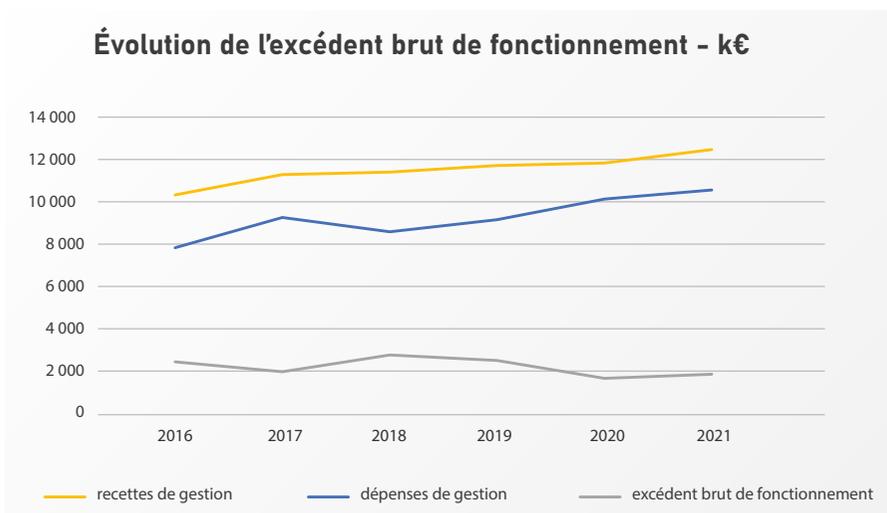
Autofinancement

Investissement

■ Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,99 M€ en 2021. Elles ont progressé de 6,185 % en moyenne depuis 2016.



■ Évolution de l'Excédent Brut de Fonctionnement - k€



L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre les produits courants et les charges courantes. Il permet de vérifier la capacité de la collectivité à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de la dette.

Entre 2020 et 2021, les recettes de gestion augmentent plus vite que les dépenses de gestion, respectivement + 5.3 % et + 4.2%.

Ces augmentations de recettes sont principalement liées à la hausse des cours de reprise des matières recyclées (batteries, ferraille, verre) et à une régularisation des soutiens CITEO de 2 années, 2019 et 2020.

Ces évolutions se traduisent par une hausse de l'excédent brut de fonctionnement de 0.21 M€, soit + 11.9 %, il s'élève à 1.96 M€ fin 2021.

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

Recettes et Dépenses

Autofinancement

Investissement

■ Autofinancement

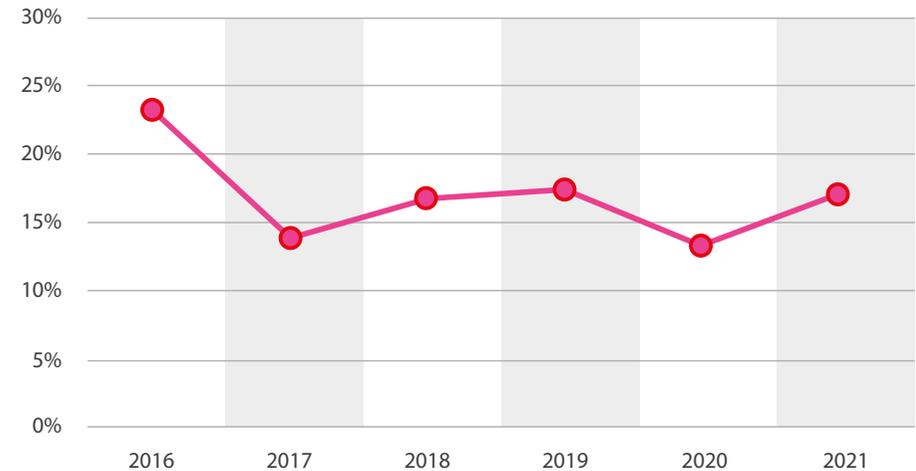
La **Capacité d'Auto Financement brute (CAF)** est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui permet au SICTOM de rembourser la dette et de financer de nouvelles opérations d'investissement.

La CAF avoisine 2.28 M€. Le taux de CAF, fin 2021, est satisfaisant car il s'élève à 17%.

Cette épargne brute est issue :

- d'une évolution favorable des recettes de gestion courante (cf p19)
- d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement (cf p20)
- d'un désendettement de la collectivité, puisqu'aucun emprunt n'a été contracté en 2021
- d'un résultat exceptionnel important, suite à un remboursement de TGAP 2020

Évolution du taux de CAF



IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

Recettes et Dépenses

Autofinancement

Investissement

■ Investissement

Les 14,9 M€ de dépenses d'équipement réalisées entre 2016 et 2021 ont été financées.

2018 - 2019 : construction de la déchèterie de Chézy et du quai de transfert 5,1 M€

2020 : Réhabilitation des déchèteries de Neuilly et Lurcy-Lévis 0,4 M€

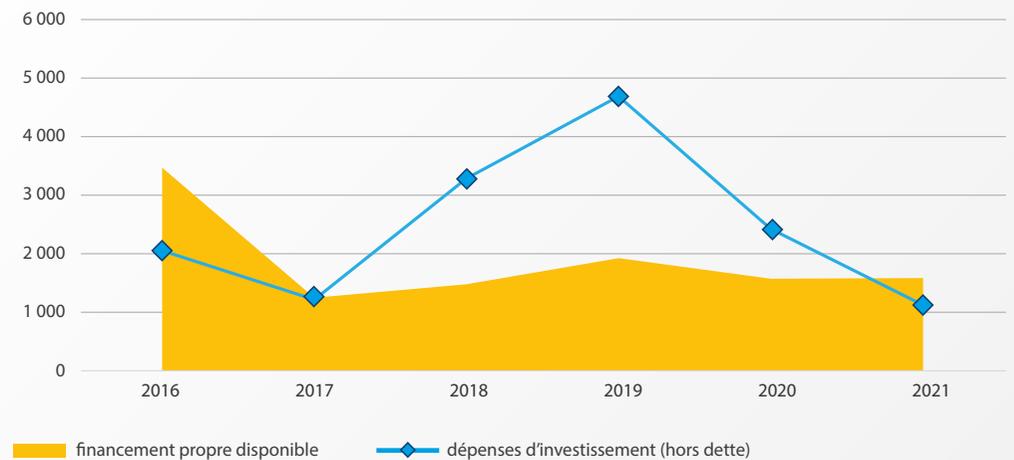
2021 : Début de la réhabilitation de la déchèterie d'Avermes 0,3 M€

Début de la construction du bâtiment collecte 0,3 M€

Les investissements réalisés entre 2016 et 2021 ont été financés par :

- ◆ 1,14 M€ de subventions
- ◆ 7,73 M€ d'emprunts
- ◆ 2,9 M€ de FCTVA
- ◆ par autofinancement

Financement des investissements - en k€



V - ÉTAT DE LA DETTE

■ Emprunts 2021

En 2021, aucun emprunt n'a été réalisé.

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élève à **10 582 308,39 €**.

L'annuité de dette représente 9 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021 (10.5 % en 2020).

Capital restant dû (en k€)	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
	6 554	5 827	12 419	11 351	10 582

◆ Budget collecte sélective

ANNÉE	LIBELLÉ	ORGANISME DE CRÉDIT	MONTANT	TAUX	DURÉE EN ANNÉES	PÉRIODICITÉ	1 ^{ÈRE} ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE	CAPITAL 2021	INTÉRÊTS 2021	ANNUITÉ 2021
BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE											
2015	Véhicules de collecte	La Banque Postale	134 000 €	taux fixe : 1,20 %	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	16 750,00 €	351,75 €	17 101,75 €
2019	Acquisition colonnes PAV	Crédit Agricole Centre France	200 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,20%	10	trimestrielle	02/04/19	02/01/30	20 000,00 €	315,00 €	20 315,00 €
2019	Véhicules de collecte	Crédit Agricole Centre France	217 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11%	8	trimestrielle	02/04/19	02/01/28	27 125,00 €	175,30 €	27 300,30 €
			551 000,00 €						63 875,00 €	842,05 €	64 717,05 €

Part d'emprunt à taux fixe : 66 % / Part d'emprunt à taux variable : 34 % / Capacité de désendettement : 5 ans

V - ÉTAT DE LA DETTE

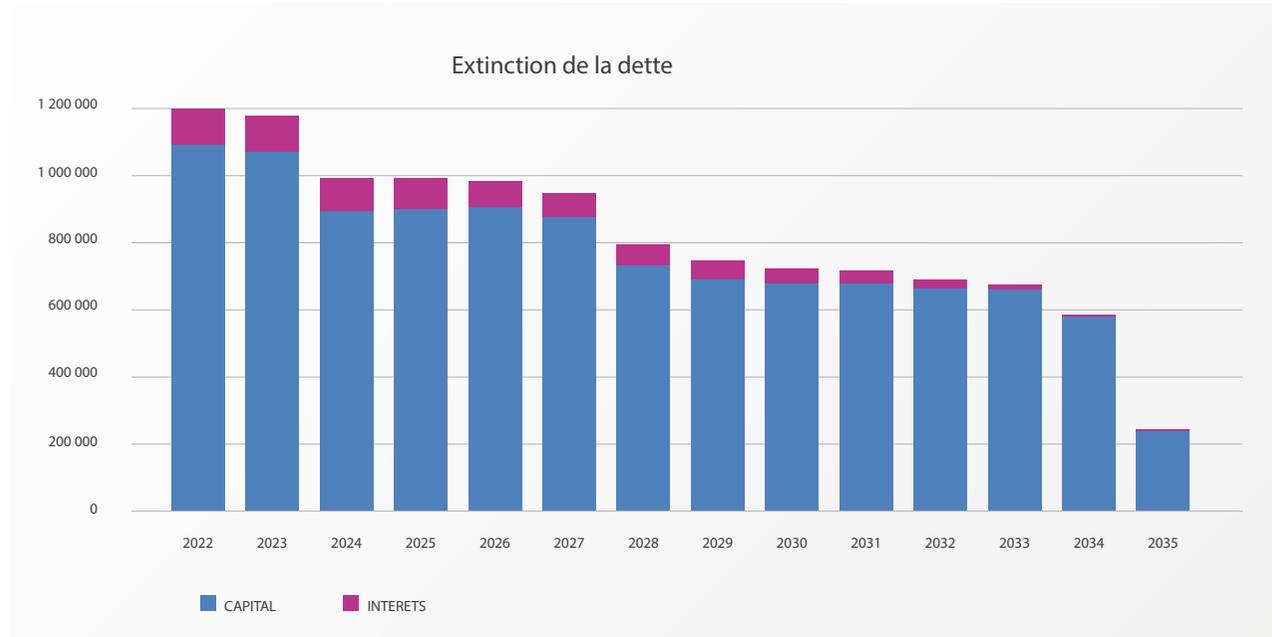
■ Caractéristique de la dette au 1^{er} janvier 2022

◆ Budget principal

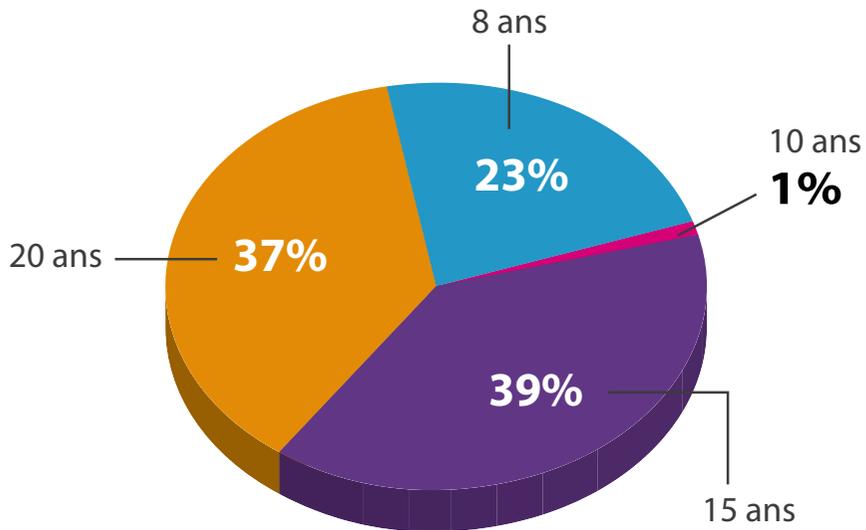
ANNÉE	LIBELLÉ	ORGANISME DE CRÉDIT	MONTANT	TAUX	DURÉE EN ANNÉES	PÉRIODICITÉ	1 ^{ÈRE} ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE	CAPITAL 2022	INTÉRÊTS 2022	ANNUITÉ 2022
BUDGET PRINCIPAL											
2011	Extension site traitement - phase 1	Caisse d'Épargne d'Auvergne	450 000 €	taux fixe : 4,99 %	20	trimestrielle	15/03/12	15/12/31	22 500,00 €	10 806,47 €	33 306,47 €
2012	Extension site traitement - phase 2	Caisse d'Épargne d'Auvergne	220 000 €	taux fixe : 4,20 %	20	annuelle	25/01/13	25/01/32	10 607,12 €	4 900,49 €	15 507,61 €
2014	Véhicule de collecte 2014	La Banque Postale	300 000 €	taux fixe : 1,32 %	8	trimestrielle	01/04/15	01/01/23	37 500,00 €	433,13 €	37 933,13 €
2014	Extension site traitement - phase 3	Caisse d'Épargne d'Auvergne	4 700 000 €	taux fixe : 2,23 %	20	trimestrielle	15/09/15	15/06/35	218 036,65 €	73 894,67 €	291 931,32 €
2015	Véhicule de collecte 2015	La Banque Postale	558 000 €	taux fixe : 1,20 %	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	69 750,00 €	1 464,75 €	71 214,75 €
2017	Véhicule de collecte 2017	La Banque Postale	490 000 €	taux fixe : 0,50 %	8	trimestrielle	01/04/18	01/01/26	61 250,00 €	1 186,72 €	62 436,72 €
2019	Quai de transfert	La Banque Postale	405 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51%	15	trimestrielle	01/06/19	01/03/34	27 000,00 €	1 657,76 €	28 657,76 €
2019	Déchèterie de Chézy	La Banque Postale	300 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	20 000,00 €	1 622,69 €	21 622,69 €
2019	Déchèterie de Chézy	La Banque Postale	450 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51%	15	trimestrielle	01/06/19	01/03/34	30 000,00 €	1 841,95 €	31 841,95 €
2019	Véhicule de collecte 2018	La Banque Postale	375 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,46%	8	trimestrielle	01/06/19	01/03/27	46 875,00 €	1 065,54 €	47 940,54 €
2019	Réseau des déchèteries	La Banque Postale	400 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	26 666,68 €	2 163,58 €	28 830,26 €
2019	Quai de transfert	La Banque Postale	700 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	46 666,68 €	3 786,27 €	50 452,95 €
2019	Véhicules de collecte (2 tracteurs + 7 FMA + 1 BOM + 1 compacteur/tasseur)	Crédit Agricole Centre France	1 270 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11%	8	trimestrielle	02/04/20	02/01/28	158 750,00 €	1 025,92 €	159 775,92 €
2019	Solde construction déchèterie de Chézy et quai de transfert	Crédit Agricole Centre France	2 720 000 €	taux fixe : 0,72 %	15	trimestrielle	02/04/20	02/01/35	181 333,32 €	16 809,60 €	198 142,92 €
2020	Réseau des déchèteries	Crédit Agricole Centre France	620 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,15%	15	trimestrielle	30/03/21	31/12/35	41 333,32 €	844,76 €	42 178,08 €
			13 958 000,00 €						998 268,77 €	123 504,30 €	1 121 773,07 €

V - ÉTAT DE LA DETTE

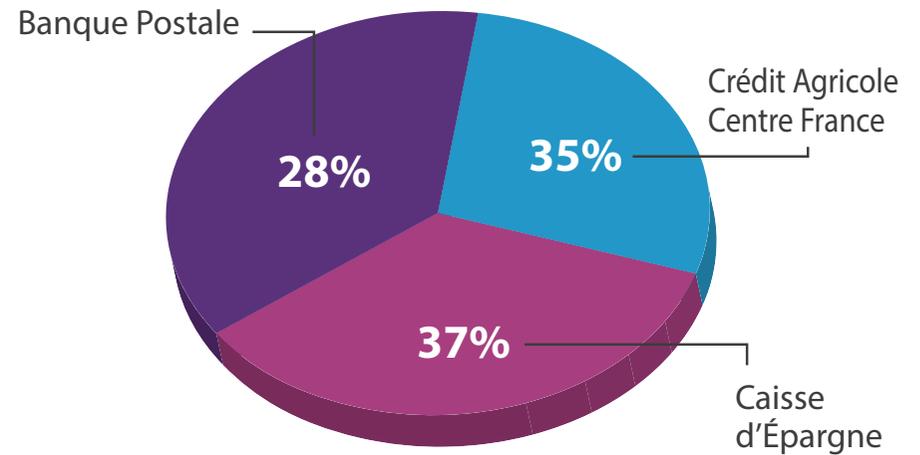
■ Courbe d'extinction de la dette



Durée d'emprunt



Établissements bancaires



VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

**Résultats issus
des comptes administratifs**

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

Les comptes étant en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie, à la date de rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il ne s'agit que d'estimations de résultats

◆ Budget principal (en euros TTC)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2021
BUDGET PRINCIPAL			
dépenses	11 039 490,65 €	2 179 922,47 €	613 900 €
recettes	19 755 274,92 €	1 701 992,09 €	0 €
résultats	8 715 784,27 €	-477 930,38 €	-613 900 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **613 900,00 €**
 Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **1 091 830,38 €**

il est proposé :

- ◆ d'affecter au compte de réserves 1068 **1 091 830,38 €**
- ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **7 623 953,89 €**

◆ Budget annexe collecte sélective (en euros HT)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2021
BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE			
dépenses	1 146 939,71 €	159 903,62 €	38 800 €
recettes	1 840 715,02 €	211 332,68 €	0 €
résultats	693 775,31 €	51 429,06 €	-38 800 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **38 800,00 €**
 Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **- €**

il est proposé :

- ◆ d'affecter au compte de réserves 1068 **- €**
- ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **693 775,31 €**

◆ Budget annexe C.S.D.U. (en euros TTC)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2021
BUDGET CSDU			
dépenses	111 435,51 €	383 009,67 €	19 100 €
recettes	179 178,51 €	405 661,14 €	0 €
résultats	67 743,00 €	22 651,47 €	-19 100 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **19 100,00 €**
 Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **- €**

il est proposé :

- ◆ d'affecter au compte de réserves 1068 **- €**
- ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **67 743,00 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

LA TEOM

Pour mémoire, le produit de **TEOM** inscrit au budget primitif 2021 était de **9 820 120 €**.

Communautés	TEOM 2021
Moulins Communauté	7 679 707 €
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	1 280 394 €
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	592 462 €
Communauté de Communes Sud Nivernais	236 010 €
Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	31 547 €
	9 820 120 €

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Cette recette concerne les déchets produits par les entreprises qui peuvent être assimilés à des déchets ménagers dont le volume est supérieur à 340 l par passage. Ils sont collectés dans le flux des déchets ménagers ordinaires.

Compte tenu de la crise sanitaire, certains redevables ont à nouveau été exonérés partiellement pour le 1^{er} trimestre 2021.

En 2021, la recette s'est élevée :

- au budget principal, pour les déchets assimilés aux ordures ménagères de :	664 300,05 €
- au budget annexe Collecte sélective, pour les produits recyclables de :	125 526,88 €

Les prévisions budgétaires 2021 ont intégré une baisse de recettes pour le 1^{er} trimestre 2021, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

■ Estimation pour 2022	◆ Budget principal :	640 000 €
	◆ Budget Collecte sélective :	120 000 €

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Le SICTOM Nord Allier a contractualisé avec plusieurs éco-organismes :

	- CITEO pour les matériaux issus de la collecte sélective (dont liquidatif de 2019 et 2020)	1 224 655,96 €
	- OCAD3E pour les déchets d'équipements électriques et électroniques	55 881,86 €
	- ECOMOBILIER pour les déchets d'éléments d'ameublement (année 2020 + S1/2021)	41 372,73 €
	- ECODDS pour les déchets diffus spécifiques (à percevoir)	2 500,00 €
	- ECO TLC pour les déchets textiles	8 427,00 €
	- COREPILE pour les piles (à percevoir)	842,70 €

En 2021, les éco-organismes ont versé des soutiens au SICTOM Nord Allier pour un total de **1 333 680,25 €**.

■ Estimation pour 2022 ♦ 1 054 900 €

VENTES DE PRODUITS RECYCLABLES

Les produits recyclables issus du tri ou des déchèteries (batteries, ferraille, huiles) génèrent quelques recettes pour le SICTOM Nord Allier. Toutefois, compte tenu de la volatilité des cours des matières premières et du contexte économique particulièrement instable, ce poste de recettes est toujours estimé avec prudence.

En 2021, elles se sont élevées à **371 563 €**.

■ Estimation pour 2022 ♦ 291 400 €

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

PRESTATIONS DE SERVICE FACTURÉES

Certaines prestations de service effectuées par les agents du SICTOM Nord Allier font l'objet d'une refacturation (prestations de collecte des aires de repos départementales, mutualisation des frais de transport avec le SICTOM Sud Allier, apporteurs extérieurs de déchets verts, heures de pesée, utilisation de la piste de lavage...)

En 2021, les recettes correspondantes se sont élevées à **322 004,63 €**.

■ Estimation pour 2022 ◆ **288 000 €**

REVENTES DE PRODUITS AUX PARTICULIERS

Afin d'accompagner les usagers dans leur démarche de prévention des déchets, le SICTOM Nord Allier revend à moindre coût des composteurs et des poulaillers.

En 2021, les recettes correspondantes se sont élevées à **21 640 €**.

■ Estimation pour 2022 ◆ **7 200 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le SICTOM Nord Allier est engagé par convention avec la Préfecture de l'Allier dans le volet FCTVA - plan de relance de l'économie. Par conséquent, la collectivité perçoit le FCTVA avec un décalage d'un an seulement entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA.

Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées en 2021 est de 16,404 %.

En 2021, le FCTVA s'est élevé à :

- ◆ Budget principal : 259 942,52 €
- ◆ Budget CSDU : 67 127,82 €

- **Estimation pour 2022**
 - ◆ Budget principal : 266 000 €
 - ◆ Budget CSDU : 65 000 €



VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

• Op 13 – Site de chézy : schéma directeur de déplacements	2 500,00 €
• Op 13 – Site de chézy : accès RD 779	2 000,00 €
• Op 13 – Site de Chézy : travaux de voirie	400,00 €
• Op 1001 – Couvertures OM PAV Semi-enterrés	4 700,00 €
• Op 1001 – Poste à souder alu	13 000,00 €
• Op 1001 – Mobilier	400,00 €
• Op 1001 – Réparations bennes de déchèteries	4 000,00 €
• Op 1001 – Véhicules 2021	572 900,00 €
• Op 1014 – Logiciels	2 000,00 €
• Op 1016 – Déchèterie de Chézy : réparation portail	7 300,00 €
• Op 1023 – Plateforme de compostage : GER	4 700,00 €
pour un total de :	613 900,00 €

Recettes :

Néant

2 - Déchèterie de Chézy

En 2022, le contrôle d'accès de la déchèterie de Chézy sera mis en place.

Quelques aménagements sont également prévus pour sécuriser le site :

- installation de blocs béton de type légoblocs pour remplacer les alphas blocs existants détériorés et ne répondant pas aux besoins liés à l'exploitation de l'équipement

- clôture du fossé périphérique pour des raisons sécuritaires.

■ **Estimation pour 2022** ♦ **78 600 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

3 - Réseau de déchèteries

Pour rappel, les travaux de mises aux normes des déchèteries du territoire du SICTOM Nord Allier font l'objet d'une autorisation de programme créée lors du budget primitif 2017. Le programme de modernisation du réseau de déchèteries est revu chaque année, compte tenu de contraintes techniques et financières.

En décembre 2018, la déchèterie de Coulandon a été la première à être modernisée et sécurisée.

En 2020, les travaux de mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries du SICTOM Nord Allier ont été réalisés ainsi que les travaux de modernisation des déchèteries de Neuilly-le-Réal et Lurcy-Lévis.

Fin 2021, la déchèterie d'Avermes a été rénovée. En 2022, la déchèterie de Bourbon-l'Archambault sera à son tour réhabilitée.

■ Estimation pour 2022 ◆ 1 307 000 €

4 - Quai de transfert

Un conteneur de chantier sera installé au quai de transfert pour stocker à l'abri un compresseur, récupéré de l'ISDND, pour l'entretien du quai.

Une provision pour imprévus est budgétisée pour d'éventuelles réparations de barrières ou autres.

■ Estimation pour 2022 ◆ 14 000 €

5 - ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

La réalisation de ce projet s'est décalée dans le temps, grâce au stockage des inertes sur une zone de l'ISDND.

En 2022, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée pour rédiger le cahier des charges de la future concession de service (30 000€).

Une première tranche de travaux est également budgétée à hauteur de 370 000 €.

Il est rappelé qu'une autorisation de programme a été créée au budget primitif 2019.

■ Estimation pour 2022 ◆ 400 000 €

6 - Plateforme de compostage

Le GER (gros entretien réparations) constitué d'une part fixe et d'une part variable en fonction des tonnages entrants, est estimé à 33 000 €.

La pose d'une vanne de fermeture en sortie de réseau lixiviats est également prévue afin de mieux maîtriser la montée des eaux lors des épisodes pluviométriques importants.

■ Estimation pour 2022 ◆ 31 500 €

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

7 - Etude d'optimisation des collectes

L'étude d'optimisation des collectes sera réalisée en 2022 afin de répondre aux exigences de l'ADEME, de réaliser un diagnostic complet de l'existant et de déterminer les marges d'optimisation pour une meilleure maîtrise des coûts.

■ Estimation pour 2022 ♦ 151 000 €

8 - Construction des vestiaires de collecte

Cette opération d'investissement fait l'objet d'une autorisation de programme créée en 2020. (cf page 43)

En 2022, le solde des crédits de paiement permettra de régler la fin des travaux de construction ainsi que les aménagements intérieurs. Une partie du mobilier du service Collecte sera également renouvelée.

Pour rappel, ce projet fait l'objet d'une autorisation de programme.

■ Estimation pour 2022 ♦ 1 052 100 €

9 - Travaux sur le site de Chézy

Les travaux d'aménagement de l'accès du site de Chézy ont été cofinancés par la Région, le Département et le SICTOM Nord Allier. Initialement prévue à 125 000 €, la participation du syndicat aura été limitée à environ 82 000 € (le DGD étant prévu en report pour 2 000 €).

La réfection de l'enrobé de la voirie principale d'accès au site a également été réalisée en 2021. Reste à conforter une petite partie du talus, coté déchèterie (14 000 €).

Un audit du site a mis à jour plusieurs points faibles dans l'organisation du site. En priorité, les travaux de mise en sécurité seront réalisés.

Ainsi en 2022, le barriérage de la cour (côté futur bâtiment de collecte) et une meilleure signalétique limiteront les interactions entre les véhicules de particuliers (qui continuent d'aller à l'ancienne déchèterie) et les poids lourds. Un élargissement de la voie est également prévu afin de faciliter la sortie des FMA des ateliers (29 500 €).

La migration du système d'alarme anti-intrusion doit être réalisée afin d'intégrer le nouveau bâtiment du service Collecte (7 200 €).

■ Estimation pour 2022 ♦ 55 200 €

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

10 - Bâtiment Garage / Atelier

Afin de regrouper les agents du Service Entretien et Maintenance Magasin sur un même site, des travaux sont programmés :

- réalisation d'un bureau supplémentaire sur la mezzanine,
- réalisation d'un bureau d'accueil pour les usagers et le magasinier, afin d'améliorer les conditions de travail, en termes d'isolation phonique et thermique

■ Estimation pour 2022 ◆ 39 000 €

11 - Acquisition foncière pour la déchèterie de Dompierre-sur-Besbre

En vue de réaliser les travaux de réaménagement de la déchèterie de Dompierre, une parcelle de terrain sera acquise auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. En 2020, le bornage du terrain a été réalisé.

■ Estimation pour 2022 ◆ 5 800 €

12 - Acquisition de véhicules

- Acquisition de véhicules de collecte

Il est proposé d'inscrire au budget, l'acquisition de deux véhicules de collecte et un utilitaire :

- une BOM à bras latéral, pour la collecte des points de regroupement,
- un ampliroll pour réaliser les rotations entre Chézy, Bayet et Cusset
- un fourgon utilitaire en remplacement d'un véhicule hors d'usage

■ Estimation pour 2022 ◆ 628 000 €

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

13 - Acquisition de divers matériels

Équipements techniques, dont :

- 33 000 € : colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères,
- 20 000 € : bacs à ordures ménagères et déchets verts,
- 20 000 € : renouvellement partiel des bennes de déchèterie (x4),
- 25 000 € : bennes plâtre de 10 m³ (x4),
- 4 000 € : réparations des crochets d'arrimage de bennes de déchèteries,
- 3 000 € : colonnes de récupération des huiles de moteur en déchèterie,
- 2 500 € : machine à déjancer les pneus de déchèteries,
- 54 000 € : épareuse de 7m,
- 11 000 € : cuve AD BLUE + dalle,
- 3 400 € : divers matériels d'entretien et d'atelier, (meuleuse, pulvérisateur, tarière, bétonnière, tronçonneuse à métaux),
- 5 200 € : souffleur dorsal, balances et signalétiques des locaux réemploi, chevalets pour affichage en déchèteries,
- 42 000 € : renouvellement de la signalétique des 5 déchèteries

■ Estimation pour 2022 ♦ 225 100 €

Mobiliers, matériels informatiques et logiciels :

- mobiliers, dont renouvellement partiel du mobilier du service collecte,
- matériels informatiques : renouvellement partiel du parc informatique, un terminal embarqué pour équiper un nouveau véhicule du SIG, photocopieur
- logiciels (dont 26 100 € pour le contrôle d'accès des déchèteries)

■ Estimation pour 2022 ♦ 89 000 €

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

Section de fonctionnement

1 - Dépenses de personnel

■ Dépenses de personnel (au titre de l'année 2021) :

L'année 2021, toujours marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, a conduit la collectivité, comme en 2020, à porter une attention toute particulière sur la gestion de la masse salariale.

En 2021, il aura fallu répondre aux exigences sanitaires, réorganiser certains postes de travail, imaginer parfois un système de fonctionnement à distance, gérer les absences liées à la COVID-19, répondre aux besoins de fonctionnement des services, tout en maintenant le service à l'utilisateur et en maîtrisant les dépenses de personnel.

■ Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel :

Le pilotage de la masse salariale est ainsi devenu un enjeu majeur pour la collectivité et un levier important pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, permettant ainsi de concilier le maintien d'un service public de qualité et une parfaite maîtrise des dépenses.

● Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines présentant une incidence financière pour la collectivité

En matière de ressources humaines, la préparation du budget primitif 2022 du SICTOM Nord Allier devra tenir compte des éléments suivants :

- Revalorisation du SMIC
- Augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique territoriale
- Modification des échelles indiciaires de catégorie C et bonification d'ancienneté
- Maintien du gel du point d'indice
- Versement d'une Indemnité inflation
- Instauration d'une cotisation spéciale fixée au maximum à 0,05% de la masse salariale en faveur de l'apprentissage.
Cette taxe d'apprentissage, perçue par le CNFPT, est destinée à financer les coûts de formation des apprentis des collectivités.
- Prolongement de la suspension du jour de carence pour les agents positifs à la COVID-19

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

• Éléments de contexte local en matière de ressources humaines :

La politique d'optimisation et de recherche de développement des compétences n'a pas cessé de se poursuivre au SICTOM Nord Allier puisque pour répondre aux besoins de la collectivité, 4 ripeurs / chauffeurs remplaçants et 2 gardiens de déchèterie ont rejoint les effectifs du service collecte en 2021.

Concernant les services techniques, 2 agents de maintenance polyvalents ont été recrutés au service entretien maintenance, ainsi qu'1 agent de maintenance des véhicules au service garage.

En 2021, 6 départs ont été comptabilisés : 3 départs à la retraite, 1 démission, 2 fins de contrat

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs sur les 3 dernières années.

Évolution des effectifs	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022
Fonctionnaires (titulaires / stagiaires)	96	99	103
Agents contractuels	7	9	5
Contrats emplois d'avenir	2	0	0
TOTAL	105	108	108

Pour 2022, la collectivité a fait le choix de procéder à une réorganisation du service collecte. Le service sera désormais scindé en 2 pôles, l'un collecte, l'autre déchèterie, et chacun se verra renforcé par le recrutement d'un agent de catégorie C. Par délibération du 07 décembre 2021, les 2 postes suivants ont été créés :

- Gestionnaire contrôle d'accès et déchèterie
- Référent collecte et règlementation transport

Il est à noter que cette réorganisation est rendue possible suite à la suppression de 2 autres postes au sein du service collecte (1 mobilité interne et 1 départ à la retraite).

Sont également prévus courant 2022, les recrutements suivants :

- Un gardien de déchèterie pour la déchèterie de Chézy, suite à la mutation de l'un de nos agents titulaires,
- Un agent chargé de l'entretien des espaces verts,
- Un mécanicien Poids Lourds.

Il convient de préciser que 7 agents contractuels ont été stagiaires au 1^{er} janvier 2022 et que 4 autres agents le seront en cours d'année.

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

• Autres points impactant les dépenses de personnel pour 2022 :

- Pour 2022, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1 %.
- Cotisation à 0.05% de la masse salariale pour financer l'apprentissage : État et collectivités territoriales sont parvenues à un accord sur le financement de l'apprentissage. Les associations d'élus et le CNFPT ont accepté la mise en place, à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation.

• La formation professionnelle des agents :

Dans un contexte marqué par la contrainte budgétaire et sanitaire, le SICTOM Nord Allier maintient son engagement en faveur de la formation professionnelle de ses agents, en cherchant à développer son offre de formations de manière à l'adapter à la réalité des pratiques et des besoins spécifiquement identifiés au sein de la structure.

Au-delà de la cotisation versée au CNFPT, le SICTOM Nord Allier inscrit à son budget une enveloppe de formations hors CNFPT.

• Le temps de travail :

Les services du SICTOM Nord Allier fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées :

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 38h00
- Journalier : 7h36

Les cycles de travail ont été adaptés aux besoins des services notamment concernant la collecte.

L'année 2022 débute avec un appel à renforcer, de nouveau, le télétravail dans les administrations afin de faire face à l'évolution de la pandémie. Toutefois, les services du SICTOM Nord Allier se sont fixés comme objectif pour 2022, d'étudier ses possibilités de mise en œuvre au sein de la collectivité, hors contexte pandémique.

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

2 - Études

L'étude d'optimisation des collectes entraînera vraisemblablement des changements de fréquence et/ou mode de collecte. Or, les coefficients de service étant intégrés aux statuts du SICTOM Nord Allier, ils sont actuellement figés. Une révision statutaire devra donc être menée.

Ce changement permettra à la collectivité d'être plus réactive dans les futures évolutions du service de collecte.

Par ailleurs, le mode de calcul des contributions des collectivités devrait être revu (date de 1999) et mis en adéquation avec les coûts réels du service. Une assistance financière sera nécessaire pour élaborer des scénarii.

Une participation à l'étude de prospective sur le devenir de l'UVEOM de Bayet sera budgétée.

Un diagnostic amiante des bâtiments du SICTOM Nord Allier sera réalisé en 2022.

■ Estimation pour 2022 ♦ 44 000 €

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- Op 13 – Acquisition de colonnes aeriennes et semi-enterrées 38 800 €

Recettes :

Néant

2 - Acquisition de véhicules

Dépenses :

Il est proposé d'inscrire au budget l'acquisition d'un véhicule de collecte (BOM de 19 t)

■ Estimation pour 2022 ♦ 210 000 € HT

3 - Acquisition de divers matériels

Dépenses :

37 500 € : colonnes semi-enterrées pour le lotissement la Murière à Avermes et la ZAC Parc Sainte Catherine à Yzeure

32 000 € : colonnes aériennes (colonnes incendiées non pris en charge par l'assurance)

2 000 € : colonnes Lolly de 1 m³ pour mettre à disposition de manifestations

■ Estimation pour 2022 ♦ 76 500 € HT



VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions
du budget principal

Prévisions
du budget Collecte Sélective

Prévisions
du budget CSDU

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- Travaux 19 100 €

Recettes :

Néant

2 - Acquisition de divers matériels

Dépenses :

Afin d'entretenir les réseaux de biogaz et de captage des lixiviats, il est nécessaire de prévoir le remplacement de pompes.

■ Estimation pour 2022 ♦ 6 200 €

3 - Travaux

En 2022, les travaux d'entretien de site se poursuivent :

- Installation d'une nouvelle torchère
- Réfection de la piste d'accès pompier et de pistes sur le site de l'ISDND
- Mise en place d'un système de pompage des eaux pluviales sous la géomembrane du bassin ouest de lixiviats

■ Estimation pour 2022 ♦ 215 800 €

VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

. Autorisation de programme n°9 - Travaux réseau de déchèteries

Numéro de l'AP		Réseau de déchèteries	TOTAL AP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		- logiciel	26 140 €	-	-	-	-	-	26 140 €	-	-	-
n°9	DEPENSES	- maîtrise d'oeuvre	138 514 €	-	20 076,30 €	14 387,27 €	265,20 €	40 235,03 €	42 450 €	12 700 €	5 100 €	3 300 €
		- travaux	2 834 524 €	-	178 619,63 €	54 989,96 €	547 332,35 €	422 481,59 €	1 140 100 €	241 000 €	157 000 €	93 000 €
		- SPS / CT	245 €	-	-	-	-	244,80 €	-	-	-	-
		- divers	21 703 €	1 032,00 €	14 190,74 €	1 188,00 €	2 484,00 €	2 808,00 €	-	-	-	-
		TOTAL	3 021 125 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	1 208 690 €	253 700 €	162 100 €	96 300 €
	RECETTES	Autofinancement Emprunt	3 021 125 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	1 208 690 €	253 700 €	162 100 €	96 300 €
	TOTAL	3 021 125 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	1 208 690 €	253 700 €	162 100 €	96 300 €	

. Autorisation de programme n°10 - ISDI

Numéro de l'AP		Couverture définitive de la zone 3	TOTAL AP	2019	2020	2021	2021
n°10	DEPENSES	- maîtrise d'oeuvre	30 000 €				30 000 €
		- SPS / CT	-				
		- travaux	370 000 €				370 000 €
		- chargeur	-				
		- divers (annonces, ICPE...)	3 203 €	3 003,38 €			200 €
	TOTAL	403 203 €	3 003,38 €	-	-	400 200 €	
RECETTES	Autofinancement Emprunt	403 203 €	3 003,38 €	-	-	400 200 €	
	TOTAL	403 203 €	3 003,38 €	-	-	400 200 €	

VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

. Autorisation de programme n°11 - Vestiaires de collecte

Numéro de l'AP		AP 11 - Vestiaires	TOTAL AP	2020	2021	2022
n°11	DEPENSES	- maîtrise d'oeuvre	118 782 €	22 796,30 €	49 985,61 €	46 000 €
		- SPS / CT	7 032 €	-	2 932,20 €	4 100 €
		- travaux	1 131 489 €	-	192 488,59 €	939 000 €
		- aménagement intérieur (vestiaires, mobiliers...)	60 000 €	-	-	60 000 €
		- divers (annonces, études sols...)	11 372	864,00 €	7 508,40 €	3 000 €
	TOTAL	1 328 675 €	23 660,30 €	252 914,80 €	1 052 100 €	
	RECETTES	Autofinancement Emprunt	1 328 675 €	23 660,30 €	252 914,80 €	1 052 100 €
TOTAL	1 328 675 €	23 660,30 €	252 914,80 €	1 052 100 €		

